



Education prioritaire

Groupe de travail au Rectorat du 12 février 2014

5 représentants de la FSU Lorraine ont participé à un groupe de travail au rectorat sur l'éducation prioritaire.

Nationalement :

Un nouvel indice social a été conçu par la DEPP (division des études et de la prospective, service statistiques du ministère).

Cet **indice social** est le nouvel indicateur utilisé par le ministère et les rectorats. Cet indicateur va permettre à l'administration une comparaison nationale.

Plusieurs variables sont utilisées et pondérées dans l'élaboration de l'indice social :

Attributs scolaires de la famille	18.4 %
Implication – ambition des parents	17.3%
Réussite scolaire de l'enfant	11.4%
Caractéristiques sociales des parents	11.0%
Attributs et pratiques culturels de l'enfant et de sa famille	21.3%
Statut d'immigration de la famille	10.1%
Conditions de vie matérielle et financières	5.5%
Structure familiale	5.0%

C'est ce nouvel indice social unique qui servira de base pour déterminer quels établissements seront inscrits en REP + et REP dans l'académie.

Sachant que la cartographie nationale de l'éducation prioritaire va être modifiée, mais à moyens constants nationalement (le même nombre de réseaux mais répartis autrement). Cela signifie un rééquilibrage entre académie. L'indicateur utilisé essentiellement est l'indice social unique (nouvel indicateur construit par la DEPP, voir tableau de l'indice social de chaque établissement de l'académie). Il va permettre à l'administration une comparaison nationale. La FSU craint une baisse du nombre de réseaux dans notre académie. Le rectorat insiste sur le « nécessaire recentrage » sur les établissements les plus en difficultés.

Actuellement, 1086 réseaux sont dans l'éducation prioritaire : 301 en ECLAIR et 785 en RRS.

D'ici la rentrée 2015, ce seront 350 réseaux qui seront classés en REP+ (100précurseurs pour la rentrée 2014, dont 2 en Lorraine) et 650 en REP.

Mais au lieu d'appliquer une politique consistant à inscrire les établissements qui en ont besoin en Education prioritaire, c'est une refondation à moyens constants qui se dessine : le nombre de réseaux est fixé, et tant pis pour ceux qui sont juste en dessous ! **Tous les établissements qui ont le même « indice social » n'entreront pas mécaniquement dans le dispositif REP.**

Dans l'académie :

Les données fournies par le Rectorat concernent l'année 2013.

0 est la population nationale de référence, mais la moyenne des établissements de

	UAI	Type d'étab.	Nom de l'établissement	Commune	Secteur	Effectif	indice social	actuellement
1	0541468C	Collège	Claude Le Lorrain	Nancy	public	312	-0,84	ECLAIR
2	0570127D	Collège	les hauts de Blémont	Metz	public	355	-0,76	ECLAIR
3	0572579U	Collège	Jules Ferry	Woippy	public	348	-0,71	ECLAIR
4	0572491Y	Collège	Robert Schuman	Hombourg-Haut	public	178	-0,68	RRS
5	0573268T	Collège	Robert Schuman	Behren-Les-Forbach	public	295	-0,6	ECLAIR
6	0540088C	Collège	Anatole France	Mont-Saint-Martin	public	197	-0,58	RRS
7	0880149J	Collège	Saint Exupéry	Épinal	public	323	-0,56	RRS
8	0572180K	Collège	Pierre Adt	Forbach	public	615	-0,51	ECLAIR
9	0541469D	Collège	La Fontaine	Laxou	public	250	-0,5	Non classé
10	0572690P	Collège	Jacques-Yves Cousteau	Creutzwald	public	505	-0,5	RRS
11	0572017H	Collège	Jean Burger	Moyeuvre-Grande	public	365	-0,49	RRS
12	0550701N	Collège	Jacques Prévert	Bar-Le-Duc	public	324	-0,46	RRS
13	0570104D	Collège	Nicolas Untersteller	Stiring-Wendel	public	449	-0,44	RRS
14	0570326V	Collège	Albert Camus	Freyming-Merlebach	public	523	-0,44	RRS ???
15	0570177H	Collège	Paul Valéry	Thionville	public	157	-0,43	Non classé
16	0572493A	Collège	Louis Armand	Petite-Rosselle	public	264	-0,43	Non classé
17	0573269U	Collège	Charles de Gaulle	Fameck	public	560	-0,43	RRS
18	0541817G	Collège	Albert Camus	Jarville-la-Malgrange	public	505	-0,41	RRS
19	0572183N	Collège	Jean Baptiste Eble	Puttelange-aux-Lacs	public	497	-0,4	Non classé
20	0881101U	Collège	André Malraux	Senones	public	409	-0,4	RRS
21	0541287F	Collège	Jean-Jacques Rousseau	Homecourt	public	163	-0,39	RRS
22	0541332E	Collège	Paul Langevin	Piennes	public	308	-0,39	Non classé
23	0550758A	Collège	Maurice Barrès	Verdun	public	219	-0,39	RRS
24	0572168X	Collège	François Rabelais	Metz	public	332	-0,39	Non classé
25	0570318L	Collège	Jean Moulin	Uckange	public	273	-0,37	ECLAIR ???
26	0572023P	Collège	Georges Holderith	Farebersviller	public	574	-0,37	RRS
27	0572587C	Collège	Jean Jaurès	Sarreguemines	public	536	-0,37	Non classé
28	0540011U	Collège	de la haute Vezouze	Cirey-Sur-Vezouze	public	166	-0,35	RRS
29	0541471F	Collège	Maurice Barrès	Joeuf	public	236	-0,35	RRS
30	0541578X	Collège		Longlaville	public	456	-0,35	RRS
31	0572487U	Collège	François Rabelais	L'Hopital	public	404	-0,35	Non classé
32	0550015T	Collège	de la haute Saulx	Montiers-sur-Saulx	public	103	-0,32	Non classé
33	0572355A	Collège	la Milliaire	Thionville	public	501	-0,32	Non classé

34	0880045W	Collège	Alphonse Cytere	Rambervillers	public	547	-0,32	Non classé
35	0550016U	Collège	Jean d'Allamont	Montmedy	public	261	-0,31	Non classé
36	0550020Y	Collège	Alfred Kastler	Stenay	public	334	-0,31	Non classé
37	0550859K	Collège	Louis de Broglie	Ancemont	public	336	-0,31	Non classé
38	0572088K	Collège	Jean Rostand	Metz	public	364	-0,31	Non classé
39	0572488V	Collège	La Carrière	Saint-Avold	public	681	-0,31	Non classé
40	0541515D	Collège	Haut De Penoy	Vandœuvre-lès-Nancy	public	450	-0,3	RRS
41	0572009Z	Collège	Marie Curie	Fontoy	public	418	-0,3	Non classé

l'académie Nancy-Metz se situe à -0.13.

Dans notre académie, les établissements (collèges et lycées, publics et privés) se répartissent de -0.84 (Collège Claude le Lorrain à Nancy) à 0.57 (collège privé Notre Dame Saint Sigisbert à Nancy).

En imaginant que le nombre de réseaux dans l'académie soit maintenu au même nombre (36 RRS et ECLAIR actuellement), sachant que les lycées et LP ne seront pas classés en REP ou REP+ (d'ailleurs les LP concentrent les taux les plus bas), le classement des 40 premiers collèges (par ordre décroissant) sur les 265 de l'académie donne ceci :

Parmi les 40 premiers collèges de l'académie (classés par ordre décroissant), seulement 10 sont en Meurthe et Moselle. Et parmi ces 10 collèges, 2 ne sont actuellement pas classés en RRS ou ECLAIR (Laxou et Piennes).

Pour les écoles maternelles et élémentaires, c'est l'indice social du collège de rattachement qui fera office d'indicateur. Cette donnée interroge.

Le périmètre des écoles n'est pas calqué sur le périmètre du collège de rattachement.

Par exemple, à Vandoeuvre, les écoles mat et elem en RRS sont rattachées au collège du Haut de Penoy. Les écoles concernées sont toutes en plein milieu des blocs, l'indice social doit y être très faible. Et pourtant, l'indice social du collège arrive en 40^{ème} position sur l'académie, car le public est mixté avec une population plus aisée qui tempère l'indice social de cet établissement.

Bref, en 2014 : la carte de l'Education Prioritaire reste identique dans l'académie, sauf 2 réseaux (Haut du Lièvre et Woippy) qui deviennent REP +.

Rentrée 2015 : La nouvelle cartographie sera redéfinie.

Chaque réseau (le collège et les écoles qui s'y rattachent) va devoir formuler des projets. C'est en fonction de l'indice social et des projets effectués que les choix vont être opérés. Cela va créer une concurrence entre les écoles.

Comment les secteurs en grande difficulté mais pas actuellement en RRS vont-ils pouvoir faire remonter leurs besoins ?

Les RRS vont travailler sur un projet sans pour autant avoir la garantie de rester en REP.

Le rectorat explique que c'est après la remontée des projets des établissements que seront éventuellement donnés les moyens en fonction des arbitrages académiques et des moyens disponibles.

Des discussions vont avoir lieu de maintenant à novembre 2014 pour la redéfinition de la cartographie.

1^{er} degré

Attention :

La mesure « scolarisation des moins de 3 ans » avec une classe par réseau ne peut pas se mettre en place de cette manière. C'est dans chaque école que doivent être scolarisés les moins de 3 ans, et pas une classe spécifique par réseau. La carte scolaire devra le prendre en considération.

PDMQDC (*plus de maîtres que de classe*) : annoncés comme 1 par école en REP+, mais finalement le rectorat parle d'affectation « en fonction des besoins et des projets ». C'est le projet global du réseau qui va être pris en compte et pas le projet de l'école. L'échelle devient le réseau et pas l'école.

REP+ : 9 jours de formation par an, mais on ne sait pas selon quel dispositif

La majoration des indemnités ne se fera qu'à partir de 2015, aucune majoration n'est prévue pour 2014. Les REP+ continueront de toucher la prime ECLAIR en 2014-2015.

La volonté du rectorat (selon les consignes nationales) est de se recentrer sur les établissements les plus en difficulté. On ne sait pas si le MEN va envoyer une proposition de redéfinition de carte ou pas.

En novembre 2014 la cartographie nouvelle devra être bouclée.

Le travail de préparation se déroulera dans un cadre académique a priori, dans un GT sur la même répartition qu'en CTA (5 FSU, 2 UNSA, 2 SGEN, 1 FO).

Encore des questions :

- Comment faire savoir à la rectrice que des écoles mériteraient d'être en éducation prioritaire, même si le collège ne présente pas un indice social très faible ?
- Le critère de l'indice social est-il un indicateur dépassable ?
- Le critère du collège de rattachement doit-il être la seule variable ?
- La notion de projet d'établissement à écrire en quelques semaines va semer de la concurrence entre les écoles. Est-ce de cette manière qu'il faut fonctionner ?
- Quel est le niveau et les valeurs de l'indice social dans les autres académies ? Dans quelle mesure se situe la Lorraine ?

